



9001, boul. de l'Acadie
Bureau 200
Montréal, Québec
H4N 3H7

Tél.: 514 858-2255
1 800 207-2255

www.petrolesonic.coop

Sonic constitue une identité de La Coop fédérée et ses coopératives agricoles

102113-09-08

Guide de saine gestion environnementale pour station-service



Ce guide a été conçu pour les opérateurs de station-service dans le but de faciliter la mise en application des lois et règlements et d'encourager les bonnes pratiques environnementales.



AVANT-PROPOS

Madame, Monsieur,

SONIC, le secteur des pétroles de La Coop fédérée, est heureux de vous présenter son guide pratique de saine gestion environnementale pour une station-service.

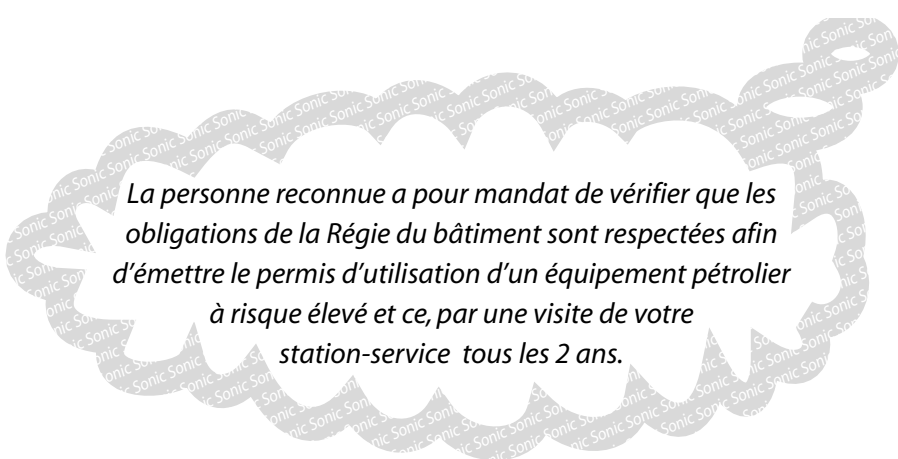
Ce guide a été conçu pour les opérateurs de station-service dans le but de faciliter la mise en application des lois et règlements. De plus, il vise à encourager les bonnes pratiques environnementales dans les stations-service.

Vous y trouverez des directives concernant la gestion et la disposition de vos matières dangereuses (résiduelles ou non), des conseils pratiques pour rendre votre station-service plus environnementale et enfin, des procédures à suivre en cas d'urgence.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce guide et à mettre ces conseils en pratique dès maintenant. Vous pouvez toujours compter sur SONIC pour des services-conseils pour la mise en application de ce guide.

Coopérativement vôtre,

L'équipe d'experts-conseils SONIC



La personne reconnue a pour mandat de vérifier que les obligations de la Régie du bâtiment sont respectées afin d'émettre le permis d'utilisation d'un équipement pétrolier à risque élevé et ce, par une visite de votre station-service tous les 2 ans.



INTRODUCTION

Les activités des stations-service nécessitent l'application de lois et règlements autant sur le plan provincial, fédéral que municipal.

Ce présent guide vous permettra de vous orienter et de vous éclairer sur le respect de ces lois et règlements. Cependant, vous devez noter que cette publication n'a pas de valeur officielle légale. Pour se faire, vous devrez vous référer aux textes de lois et règlements en vigueur.

Voici les principaux objectifs de la réglementation :

- Accroître la sécurité des personnes et la protection des biens;
- Protéger l'environnement.

Votre station-service doit respecter la législation suivante :

- Loi sur la qualité de l'environnement du ministère de l'Environnement du Québec :
 - * règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains;
 - * règlement sur les matières dangereuses du ministère de l'Environnement du Québec;
- Le «Code de construction» et le «Code de sécurité» de la Régie du bâtiment. Ces codes constituent des obligations car ils sont cités dans la «Loi sur le bâtiment L.R.Q., c.B-1.1»
- Règlements municipaux.

Note : Cette liste n'est pas exhaustive.

GESTION ENVIRONNEMENTALE, POURQUOI?



La gestion environnementale de votre station-service est primordiale parce que :

- Vous devez manipuler, entreposer et disposer des produits dangereux **adéquatement** tels que l'essence, l'huile à moteur, filtre à moteur, filtre à l'huile, antigel, batterie, produits nettoyants ou périmés...

Afin que :

- vos employés et vos clients soient en sécurité;
 - les sols et les cours d'eau soient protégés en entreposant et en disposant les produits dangereux dans des lieux sécuritaires.
- Vous pouvez préserver les ressources naturelles et diminuer vos volumes de déchets en donnant une seconde vie au carton, papier, verre et plastique;

Pour que :

- nos enfants et tous ceux et celles qui suivront puissent profiter de l'eau, l'air et la terre;
- Sonic conserve son image verte;
- Sonic serve d'exemple positif envers sa clientèle et la population en général.

La gestion environnementale permet de répondre aux préoccupations des clients et des milieux, ainsi que d'améliorer la performance environnementale de votre station-service, tout en intégrant de façon continue la dimension environnementale dans votre gestion courante.



COMMENT UTILISER CE GUIDE ?

Le guide est divisé en trois sections pour répondre aux différents besoins des détaillants :

- 1. Station-service :** s'adresse à tous les détaillants qui font la vente de carburants et/ou de produits de consommation divers (dépanneur).
 - 2. Mécanique :** s'adresse aux détaillants qui procèdent à l'entretien et à la réparation de véhicules automobiles.
 - 3. Lave-auto :** s'adresse aux détaillants exploitant ce type de service.
- Vous trouverez à la fin du manuel un **répertoire téléphonique** des ressources disponibles dans votre région.

Légende :



Bonne pratique environnementale



Comportement à éviter



Obligation réglementaire



La station-service est : un poste de distribution de produits pétroliers où vous pouvez faire la distribution aux véhicules routiers et, où des services d'entretien peuvent être offerts.

Activités des stations-service :

Les activités des stations peuvent avoir des répercussions chez les voisins!

Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec, un son, une vibration, une odeur et la poussière sont considérés comme étant des contaminants.



Soyez attentifs aux plaintes des voisins.



Informez-vous quant aux règlements municipaux concernant les nuisances.



STATION-SERVICE

Registre :

Selon les obligations de la Régie du bâtiment, vous devez consigner et conserver dans un registre toute information technique relative aux équipements pétroliers.

Conservez pendant **10 ans** :

- les certificats des personnes reconnues par la Régie du bâtiment;
- les rapports de vérification;
- les rapports d'essais de détection de fuites;
- tous les rapports relatifs au contrôle du fonctionnement des installations.

Conservez pendant **2 ans** :



- les copies des dossiers d'achat, de livraison, de vente ou de retrait de produits pétroliers;
- les mesures de niveaux de produit et d'eau dans les réservoirs;
- les calculs de perte et gain.










Vente de carburant :

Dans les obligations de la Régie du bâtiment il est interdit :

-  d'avoir une flamme à moins de 5 mètres des équipements;
-  de se servir du carburant comme nettoyeur ou comme solvant.

Certaines pratiques devraient aussi être adoptées.

Il faut :

-  prendre la mesure de niveau de tous les réservoirs à tous les jours;
-  vérifier et noter les pertes et gains à tous les jours;
-  vérifier les puits d'observations à tous les mois;
-  s'assurer que les tuyaux de remplissage soient bien identifiés;
-  vérifier que les bouchons du tuyau de remplissage dans la boîte de captage soient étanches et cadénassés.

ATTENTION !! Vous jouez un rôle important dans le maintien du bon état des équipements, du terrain et de la bâtisse de votre station-service. Un contrôle rigoureux des pertes et gains et la vérification des puits d'observations, vous permettront de déceler une fuite potentielle rapidement et d'intervenir avant que la contamination ne s'étende sur le terrain de la station et celui de vos voisins.





Histoire de fuites à la station-service SONIC ...

M. Prudent assure le bon fonctionnement de sa station-service depuis déjà 15 ans. Il effectue le suivi des pertes et gains quotidiennement.

Au printemps dernier, M. Prudent prend ses pertes et gains comme à l'habitude et il s'aperçoit qu'il y a une perte importante d'essence. Le lendemain, en reprenant les lectures des pertes et gains, M. Prudent s'aperçoit qu'il a encore perdu une quantité importante de ce même produit.

Voici les étapes d'intervention que M. Prudent applique dès qu'il s'aperçoit de la perte réelle du produit :

- Il entreprend des démarches pour faire vérifier la calibration des distributrices et constate que tout est conforme;
- Des spécialistes viennent effectuer des tests d'étanchéité sur la tuyauterie concernée et détectent une fuite;
- Des travaux sont entrepris pour remplacer le tuyau et décontaminer la parcelle de terrain affectée par la perte d'essence.

Heureusement que M. Prudent a effectué la vérification des pertes et gains tous les jours. S'il avait attendu, la fuite aurait pu contaminer rapidement son terrain et celui de ses voisins. En effet, on trouve dans le sol une nappe d'eau souterraine qui se dirige directement sur le terrain résidentiel de son voisin. En effectuant la vérification des pertes et gains, M. Prudent a sauvé plusieurs milliers de dollars et sa station-service est restée en opération pendant presque tout le temps des travaux. De plus, il a bien accompli son rôle social et a préservé l'image environnementale de l'entreprise.



Vente de carburant (suite) :

La vente de carburant nécessite des aménagements particuliers :



chaque îlot doit afficher les inscriptions suivantes :

Défense de fumer

**Arrêtez le moteur avant
le remplissage**



il doit y avoir un minimum de 2 extincteurs d'au moins 10 lbs BC, dont 1 à moins de 10 m des distributrices d'essence. Ils doivent être requalifiés chaque année;



le tableau de contrôle doit être muni d'un interrupteur d'urgence;



le site doit être suffisamment éclairé dans le cas où la station-service est ouverte le soir;



il doit y avoir des absorbants en quantité suffisante;

*Procurez-vous des absorbants
auprès de votre fournisseur
SONIC!*



il doit y avoir un système de déclenchement automatique de la lance (nozzle);



il doit y avoir des enveloppes et des anti-éclaboussures sur toutes les lances (nozzle).



STATION-SERVICE

Risque d'explosion :

Des événements malheureux ont eu lieu lors du remplissage d'un véhicule par des clients dans un libre service. En effet, une étincelle, due à de l'électricité statique, combinée à l'accumulation de vapeur d'hydrocarbures près de la voiture, peuvent provoquer une explosion, suivie d'un incendie. Afin d'éviter ces situations, voici quelques conseils;



évitiez de retourner dans votre véhicule une fois que le remplissage a débuté. Cette opération peut causer de l'électricité statique et augmenter les risques d'étincelle;



si vous le faites, refermez la porte et **TOUCHEZ LA PARTIE METALLIQUE DE LA CARROSSERIE** ou de la pompe avant de reprendre la lance. En faisant cela, l'électricité statique de votre corps sera déchargée sur le métal et non sur la lance;



ne **JAMAIS** utiliser de cellulaire lors du remplissage.

Note : *La charge statique se produit souvent lorsque les passagers frottent leurs vêtements sur la garniture des sièges en entrant ou en sortant du véhicule.*





Vente de produits connexes :

La vente de produits de consommation génère de nombreux déchets, notamment des produits d'emballage.



lors des achats, privilégiez les produits qui ne sont pas suremballés et dont les emballages sont recyclables ou réutilisables;



ayez des bacs de récupération pour le plastique, les canettes d'aluminium et le papier à la disposition des consommateurs.

Notes : Adressez-vous auprès de votre MRC ou de votre municipalité pour faire parti de la collecte sélective !!

Entretien général :

Changement des néons et ballasts :



disposez des néons et ballasts dans des centres de recyclage. Une liste est disponible à la fin du document.

Entreposage et disposition de la peinture :



assurez-vous que les contenants soient bien fermés et rangés;



évitiez de jeter les restes de peinture : ils sont recyclables! Certaines quincailleries, comme les quincailleries CO-OP, récupèrent les vieux contenants. Les municipalités peuvent également les récupérer.

Utilisation de produits nettoyants :



utilisez des produits biodégradables;



lisez les étiquettes afin d'identifier les produits non nocifs pour l'environnement.

Système de réfrigération :



des vérifications périodiques devraient être faites afin d'éviter les fuites de fréon dans l'atmosphère;



si une réparation est nécessaire, faire appel à des firmes certifiées et spécialisées dans la manipulation et la récupération du CFC (fréon).










STATION-SERVICE

Entretien du terrain :

Les activités d'entretien ont des conséquences sur l'environnement. Cependant, certains petits trucs peuvent faire toute la différence :

Entretien de la pelouse et de la végétation :

Les pesticides peuvent-être nocifs pour l'environnement. Certaines pratiques sont donc conseillées :



-  privilégiez les biopesticides;
-  lorsque nécessaire, utilisez des pesticides de classe 4 et 5 seulement, qui sont moins toxiques. Suivre les directives sur l'étiquette;
-  NE PAS appliquer à outrance. Utiliser les quantités nécessaires;
-  il est interdit d'épandre soi-même des pesticides d'usage commercial (classe 1 à 3). Il faut plutôt :
 -  obtenir un permis OU;
 -  engager une compagnie certifiée.
-  Pour les branches et feuilles mortes, jetez-les lors des collectes municipales prévues à cet effet. Vous n'avez qu'à contacter la municipalité pour connaître les dates.

Pour plus d'informations, contactez Nature-Action Québec ou la Coalition pour une alternative aux pesticides (CAP)





Note : Certaines municipalités ont d'autres normes à ce sujet, informez-vous bien.







Entretien hivernal du stationnement :

-  utilisez préférentiellement **le sable** au sel ou un mélange judicieux des deux;
-  **évit**ez le **surépandage**.

Chauffage et électricité :

-  évitez de laisser **toutes** les lumières allumées après la fermeture;
-  gardez la porte fermée et calfeutrez les portes et fenêtres pour éviter les pertes de chaleur;
-  en hiver, diminuez la température pendant les heures de fermeture;
-  en été, arrêtez le climatiseur pendant la nuit.

Eau potable :

-  fermez les robinets;
-  réparez les fuites;
-  nettoyez avec un balai lorsque possible plutôt que de nettoyer avec un boyau d'arrosage;
-  **évit**ez le **gaspillage**.



STATION-SERVICE

S.I.M.D.U.T. - SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL :

C'est un système qui vise à protéger la santé et la sécurité des travailleurs en favorisant l'accès à l'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.



Note : vos principales matières dangereuses sont les produits pétroliers : essence – diesel – propane;



pensez à vous procurer les fiches signalétiques pour les matières dangereuses avec lesquelles vous travaillez;

Elles sont obligatoires !!



prenez connaissance de vos fiches signalétiques avant qu'une situation d'urgence arrive. De cette façon, vous saurez quelles informations s'y trouvent et comment chercher ces informations.

SONIC et vos autres fournisseurs
de matières dangereuses sont en mesure
de vous fournir **gratuitement** les fiches signalétiques
dont vous avez besoin.



L'atelier de mécanique est : la partie de votre bâtiment servant à l'entretien mécanique du système de carburation et du changement des huiles lubrifiantes. Si vous êtes concernés par ce type d'activités, vous êtes tenus de gérer vos matières dangereuses résiduelles conformément aux normes.

*Faites la différence entre vos matières dangereuses et vos matières dangereuses **résiduelles** : la première est utilisée, entreposée ou vendue, l'autre est usée, usagée ou périmée.*

SOGHU – Société de gestion des huiles usagées :

La SOGHU a été créée afin de gérer, pour ses membres, les exigences du nouveau règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées qui est en place depuis le 1er janvier 2005. L'objectif de la réglementation est de récupérer un maximum d'huiles usagées, de filtres et de contenants vides. Le rôle de chacun d'entre nous est donc de maximiser la récupération de ces produits et ainsi éviter que de l'huile soit déversée dans la nature et contamine l'environnement.

Matières dangereuses résiduelles :



ces matières, ainsi que leur contenant doivent être récupérés par des compagnies certifiées;



lors de la disposition, un manifeste de transport écrit doit indiquer la quantité de chaque catégorie de matières expédiées;



MÉCANIQUE



des copies du **manifeste de transport** doivent être conservées pendant deux ans sur le lieu d'expédition et sur le lieu de réception des matières;



indiquez le contenu et la date de début d'entreposage sur les contenants qui contiennent des matières dangereuses résiduelles;

Des étiquettes pour l'identification de toutes les matières dangereuses résiduelles sont disponibles, sur commande, chez Sonic.



des matières dangereuses résiduelles ne doivent pas être entreposées plus d'un an;



assurez-vous que ces contenants soient étanches et entreposés au frais dans un endroit bien aéré;



Attention !! NE JAMAIS mélanger des produits incompatibles !

Huiles usées :



elles doivent être **récupérées** par des compagnies certifiées par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Nous vous suggérons une entreprise certifiée par la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU);



transférez l'huile usée dans un contenant étanche en prenant soin de transvider sans perte (par exemple en utilisant un entonnoir);



évités les mélanges avec l'eau ou tout autre déchet non huileux;



placer votre contenant d'huile usée dans un bac de rétention loin d'un drain afin de prévenir des dommages potentiels à l'environnement.



Matières dangereuses résiduelles (suite) :



assurez-vous que le pompage des huiles usées par la compagnie ne provoque pas de déversement. Signalez tout incident et exigez que la compagnie nettoie les dégâts avant de quitter les lieux;



vérifiez le niveau du réservoir à tous les mois, ou plus fréquemment au besoin, pour éviter un déversement.

IMPORTANT : En cas de déversement au sol, utilisez l'absorbant et disposez-en conformément aux normes environnementales.

*Vous pouvez vous procurer des absorbants
chez votre fournisseur SONIC.*

Filters à l'huile usagés :



ils doivent être récupérés par des compagnies certifiées par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Nous vous suggérons une entreprise certifiée par la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU);



égouttez le filtre et récupérez l'huile qui s'en est échappée dans le réservoir d'huiles usées;



conservez les filtres à l'huile usagés dans un bac étanche et identifié à cet effet jusqu'à la venue de la compagnie de récupération.



MÉCANIQUE

Les noms et coordonnées des entreprises certifiées par la **SOGHU** peuvent être connus en appelant directement la **SOGHU**. Certaines entreprises sont mentionnées à la fin du guide à titre de renseignement.

Guenilles souillées et absorbants :



ne nettoyez pas vos guenilles trop imbibées d'hydrocarbures vous-même ! Cela risque de polluer l'eau en y rejetant des contaminants;

Note : *Les guenilles peuvent être imbibées de matières dangereuses ou toxiques comme des huiles, solvants ou hydrocarbures.*



entrez ces matières (guenilles souillées et absorbants) dans un contenant étanche et bien identifié;

Note : *Certaines compagnies certifiées offrent des contenants étanches et bien identifiés pour vous aider à entreposer et disposer de ces matières adéquatement.*





Matières dangereuses résiduelles (suite) :

Boues du séparateur d'hydrocarbures!



vérifiez régulièrement le niveau des boues du séparateur afin de prévenir les débordements;



pour réduire la quantité de matières en suspension et de déchets dans le séparateur, **faites un premier nettoyage du plancher avec un balai avant le nettoyage à l'eau;**

S'il y a un débordement, l'huile et d'autres déchets risquent de rejoindre les égouts par le drain de surface, ce qui peut contaminer l'environnement et même mener à une amende en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.



ne jetez pas les boues aux poubelles !



des compagnies certifiées se chargent de vous en débarrasser !

*Les noms et coordonnées des entreprises certifiées pour la récupération des **absorbants** et des boues de **séparateur** se trouvent à la fin du présent guide dans le répertoire téléphonique.*



MÉCANIQUE

Antigel à moteur :



il est interdit de recycler l'antigel à moteur sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation (CA) du ministère de l'Environnement du Québec;



faites-le récupérer par une compagnie certifiée (voir répertoire téléphonique à la fin du guide);



entrez l'antigel à moteur dans un baril en plastique étanche et bien identifié.

Batteries d'automobiles :



elles doivent être **récupérées** par des compagnies certifiées (les noms et coordonnées de ces entreprises se trouvent à la fin du présent guide dans le répertoire téléphonique);



entrez les batteries usagées dans un contenant étanche et imperméable, loin des produits pétroliers.

L'acide sulfurique contenu dans les batteries est une matière très toxique ayant des effets immédiats graves sur la santé humaine.

Le plomb contenu dans les batteries pollue l'eau et est dangereux pour les humains et les animaux.



Matières dangereuses résiduelles (suite) :

Produits des climatiseurs :



faites affaire avec une compagnie certifiée pour toute manipulation des HCFC ou CFC.

HCFC et CFC
des climatiseurs
détruisent la
couche d'ozone.

Catalyseur :



faites affaire avec une compagnie certifiée pour disposer des catalyseurs.

Entretien des vérins hydrauliques :



utilisez les services d'une compagnie spécialisée pour la vérification de votre vérin hydraulique;



si vous constatez des indices de fuite d'huile, assurez-vous de faire vérifier rapidement les installations.

Matières recyclables :

Pneus :



ils devraient être récupérés par des compagnies certifiées (voir les noms et les coordonnées dans le répertoire téléphonique);



évitiez d'accumuler une grande quantité de pneus.

Note : Cela peut engendrer une pollution visuelle pour vos voisins, en plus d'augmenter les risques d'incendie à votre station-service !

Autres matériaux ferreux :



ils peuvent être **récupérés** par des ferrailleurs de votre région.



LAVE-AUTO

Lavage des véhicules :



utilisez des produits biodégradables.

Ils sont moins nocifs pour l'environnement et permettent de diminuer les coûts d'opération et l'utilisation de produits chimiques à la station d'épuration des eaux.

Entretien du décanteur :



assurez-vous que les rejets du décanteur respectent les normes de la réglementation municipale concernant les rejets pluviaux, en le nettoyant régulièrement et en procédant à l'analyse des eaux usées au besoin;



en hiver, le lave-auto est chauffé. Assurez-vous que les portes du lave-auto se referment le plus rapidement possible après chaque utilisation, afin d'éviter le gaspillage d'énergie.





Les réserves de carburant fossile s'épuisent et on doit contrer les changements climatiques. Les biocarburants sont une alternative aux carburants traditionnels tels le diesel, l'essence. L'ESSENCE-ÉTHANOL et le BIODIESEL sont deux biocarburants qui seront de plus en plus disponibles au Canada.

SONIC est fière d'offrir de l'essence-éthanol et du biodiesel car ils sont :

- Plus propres
- Moins nocifs pour l'environnement
- Constituent une ressource renouvelable au contraire des carburants fossiles non renouvelables.

LE BIODIESEL

- A depuis longtemps fait ses preuves.
- Produit à partir de ressources renouvelables (huiles végétales, huiles de friture recyclées ou gras animal).
- Le biodiesel est un ester méthylique obtenu par réaction chimique avec un alcool léger et des matières grasses.
- On l'utilise plus souvent mélangé au pétrodiesel dans des concentrations de 2% (B2), 5% (B5) et 20% (B20). Sonic offre présentement un mélange comportant environ 5% de Biodiesel. Bientôt 97 stations Sonic offriront du biodiesel.
- PROPRE, EFFICACE, RENOUELABLE



LES BIO-CARBURANTS

L'ESSENCE-ÉTHANOL

- SONIC a été la première entreprise, en 1994, à offrir un mélange essence-éthanol aux automobilistes québécois.
- Actuellement, au Canada, l'éthanol est essentiellement fabriqué à partir de maïs et de blé. La recherche et la production d'éthanol cellulosique (produit à partir de résidus) sont en croissance.
- L'éthanol est un alcool composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone. C'est l'oxygène qui permet une meilleure combustion du carburant.
- SONIC offre un mélange d'essence comportant jusqu'à 10% d'éthanol dans plus de 100 postes.

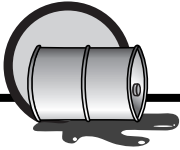
LE SAVIEZ-VOUS ?

- SONIC vend des biolubrifiants avec une toxicité pratiquement nulle et un indice de biodégradabilité supérieur à 97%.
- SONIC offre du mazout, du propane et analyse la possibilité d'offrir du biomazout.



Voici quelques petits conseils pour respecter l'environnement tout en roulant :

- Utilisez le mélange Essence-Éthanol des pétroles SONIC;
- Planifiez ses déplacements;
- Effectuez une mise au point régulière de votre véhicule;
- S'assurez que les pneus sont bien gonflés;
- Évitez de surcharger le véhicule;
- Servez-vous du démarreur à distance avec modération;
- Évitez de laisser tourner le moteur au ralenti;
- Au démarrage, limitez le temps de marche au ralenti à un maximum de 30 secondes;
- Par temps froid, utilisez un chauffe-bloc pour réchauffer le moteur avant de le démarrer;
- Dans les zones permises, ne dépassez pas 90 Km/h, pour un meilleur rendement énergétique;
- Accélérez et ralentissez en douceur plutôt que de façon brutale;
- N'utilisez le climatiseur que lorsque c'est vraiment nécessaire;
- Interrogez-vous sur la nécessité d'un second véhicule;
- Achetez un véhicule neuf qui consomme le moins de carburant possible;
- Utilisez le vélo pour aller au dépanneur du coin;
- Évitez les dépassements fréquents sur l'autoroute;
- Optez pour le transport en commun et le covoiturage.



QUOI FAIRE EN CAS D'URGENCE

Lors d'une situation d'urgence, votre vie, celles des autres et l'environnement sont en danger. Vous trouverez ci-dessous les principales procédures d'intervention selon différentes situations.

Fuite ou déversement à la station-service :

- Communiquez avec la police et les pompiers pour établir une zone de sécurité;
- Éliminez les sources inflammables (moteur d'auto, cigarette, cellulaire, etc.);
- Utilisez l'interrupteur d'urgence pour arrêter les distributeurs;
- Fermez le disjoncteur électrique (breaker);
- Empêchez que la fuite se propage, afin de minimiser les dommages, à l'aide d'une digue conçue de sable ou tout autre matière;
- Bloquez les égoûts avec un couvre-égoût;
- Si **un camion-citerne est impliqué**, fermez la valve sur le camion ou colmatez la fuite, de façon SÉCURITAIRE;
- L'opérateur doit contacter son ASSUREUR et son SUPERVISEUR SONIC;
- Débutez les travaux de décontamination SEULEMENT APRÈS AVOIR REÇU L'ACCORD DE VOTRE ASSUREUR;
- Avez le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Une boîte environnementale bien complète vous permettra d'intervenir efficacement en cas d'urgence. Vous pouvez les commander chez Sonic.

On y trouve : 1 boudin 3" x 6'
1 sac d'absorbant
1 couvre-égoût
10 couches absorbantes



Accident impliquant un client :

- Contactez la police;
- Si la responsabilité va au propriétaire du véhicule qui a causé l'accident, cette personne doit contacter ses assureurs.

Plainte environnementale d'un client, d'un voisin ou d'une autorité gouvernementale :

- Appelez un responsable chez SONIC;
- Le responsable chez SONIC et les assureurs peuvent vous aider à gérer la plainte.

Vol à main armée (Hold-up) :

- Collaborez afin d'éviter de mettre votre vie en danger;
- Tentez de remarquer le plus de détails possible sur le suspect et son véhicule, afin de donner son signalement précis à la police;
- Mettez par écrit ou dessinez le plus vite possible les détails les plus importants, afin de ne pas les oublier;
- Appelez la police (911 partout à travers la province);
- Fermez la station ou délimitez les lieux du vol, afin de protéger les empreintes ou indices susceptibles d'aider à intercepter l'individu.

Un répertoire téléphonique bien complété à la fin du présent document vous permettra d'intervenir rapidement en cas d'urgence.

Référez-vous à votre plan d'urgence !

Ils sont disponibles sur commande chez Sonic.



QUOI FAIRE EN CAS D'URGENCE

Violence physique / verbale :

- Restez calme et coopératif et ne tentez jamais d'appréhender l'agresseur ou l'individu violent;
- Parlez uniquement si on vous adresse la parole;
- Ne discutez pas, ne négociez pas avec l'individu;
- Donnez-lui ce qu'il demande et rien de plus;
- N'entreprenez rien qui pourrait compromettre votre vie ou celle de vos collègues;
- Évitez d'émettre des suggestions ou de proposer des solutions;
- Prenez pour acquis que toute arme est dangereuse;
- Protégez les éléments de preuve (objets touchés, papier tendu par l'agresseur, etc.);
- Retenez le plus de détails possible pouvant aider les policiers à retrouver le suspect;
- Soyez particulièrement prudent pendant les 15 premières minutes de l'incident;
- Appelez la police lorsque vous êtes en sécurité.



RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

Coordonnées de la station-service :

Adresse : _____

Téléphone station : _____

Nom opérateur : _____

Téléphone opérateur : _____

Compagnies de récupération / recyclage :

Pneus _____

Néons et Ballasts _____

Peinture _____

Huiles usées _____

Filtres usagés _____

Guenilles et absorbants souillés _____

Boues de séparateur _____

Antigel à moteur _____

Batteries d'automobiles _____

Ferrailleur _____

Entrepreneur pétrolier _____

Mon assureur :

Nom : _____

Téléphone : _____

Mon représentant Sonic :

Nom : _____

Téléphone : _____

Siège social de La Coop fédérée 514-858-2222

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE



Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	Région de Montréal :	(514) 873-3454
	Région de Québec :	(418) 643-4595
Régie du bâtiment		1-800-267-1420
Police - Sûreté du Québec		1-800-461-2131
Pompiers		911 ou numéro de la police
Société de l'assurance automobile du Québec	Région de Montréal :	(514) 873-7620
	Région de Québec :	(418) 643-7620
Recyc-Québec		
<i>Québec</i>		
675, rue Saint-Amable, bureau 300, Québec, G1R 2G5		(418) 643-0394
<i>Montréal</i>		
7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200, Anjou, H1M 3N2		(514) 352-5002
http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/		
SOGHU		
214-1101, boul. Brossard, Chambly, J3L 5R4		450-447-9996
http://www.soghu.com		
SONIC	Service à la clientèle :	1-800-207-6642
	Montréal :	(514) 858-2255